

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'AESS
Le 23 avril 2012

Ordre du jour :

- 0. Ouverture et procédures
 - 0.1 Animation et secrétariat
 - 0.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1. Avis de motion
 - 1.1 Plénière
 - 1.2 Traitement
- 2. Assemblée générale du 13 avril
- 3. Plan d'action
- 4. Budget
- 5. Revendications
- 6. Varia
- 7. Levée

0. Ouverture et procédures

Le quorum est atteint.

Émile Plourde-Lavoie propose l'ouverture de l'assemblée à 10h27.

Appuyé par Céline Signor

La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.1 Animation et secrétariat

Que l'on nomme Mathieu Melançon à l'animation et de Felix Levesque au secrétariat.

Proposé par Émile Plourde-Lavoie

Appuyé par Nadia Lafrenière

La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Proposé par David Boulet

Appuyé par Guillaume Auger.

Proposition d'amendement:

Qu'immédiatement après le point « Traitement des avis de motion », il y ait un point « Assemblée générale du 13 avril ».

Proposé par Charles Gagné

Appuyé par Luciano Bottero

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour sur la principale amendée :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Avis de motion

1.1 Plénière

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière de vingt minutes sur la recevabilité des pétitions demandant une AG de reconduction.

Proposée par Émile Plourde-Lavoie

Appuyée par Nadia Lafrenière

La proposition est adoptée à l'unanimité

La plénière commence à 10h36.

Proposition privilégiée : Que l'on termine les tours de parole aux deux micros.

Proposée par David Boulet.

Appuyée par Nadia Lafrenière

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition privilégiée : Que l'on tienne une plénière d'une durée de vingt minutes sur l'avis de motion numéro 4.

Proposé par Charles Caron

Appuyé Par Maxime Dion.

Proposition privilégiée : Que l'on retire la proposition privilégiée précédente.

Proposée par Charles Caron

Appuyée par Céline Signor

La proposition est adoptée à majorité.

Proposition privilégiée : Un temps de présentation d'une minute par Émile Plourde-Lavoie sur la manière dont seront traitées les avis de motion.

Proposée par Émile Plourde-Lavoie

Appuyée par Cédric Lejeune

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition privilégiée : Que l'on passe immédiatement au point « 3.0 Plan d'action ».

Proposée par Sébastien Bécharde

Appuyée par Nadia Lafrenière.

La question préalable est demandée.

Proposée par Émile Plourde-Lavoie

Appuyée par Sébastien Bécharde

La proposition est adoptée au 2/3.

Retour sur la proposition principale :

La proposition est adoptée à majorité.

3. Plan d'action

Proposition :

Que l'on considère la pétition déposée le 13 avril vers 17h comme une demande raisonnable de tenir une assemblée générale et, qu'en ce sens, on tienne une assemblée générale de reconduction de la grève le 27 avril.

Proposée par Émile Plourde-Lavoie

Appuyée par Alexandre Poupart

Proposition d'amendement : De changer « 27 avril » par « 30 avril ».

Proposée par Céline Signor

Appuyée par Areg Hakob Nalbandian

Question de privilège : Appel de la décision de l'animation de juger irrecevable une proposition de sous-amendement qui viserait à spécifier l'heure de l'éventuelle assemblée du 30 avril.

L'appel est rejeté à majorité

Retour sur l'amendement.

La question préalable est demandée.

Proposée par Alexandre Dionne

Appuyée par Marie-Claude Comeau

La proposition est adoptée au 2/3.

Sur l'amendement :

La proposition est adoptée à majorité.

Proposition d'amendement : De rajouter « à 18h » après « 30 avril ».

Proposée par Sébastien Béchar

Appuyée par Gabriel Thouin

La question préalable est demandée.

Proposée par Alexandre Poupart.

Appuyée par Cédric Lejeune.

La proposition est adoptée au 2/3.

Sur l'amendement:

La proposition est rejetée à majorité.

Proposition d'amendement : De rajouter « à 11h » après « 30 avril ».

Proposée par Areg Hakob Nalbandian.

Appuyée par Nadia Lafrenière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Question de privilège : Appel de la décision de l'animation de juger qu'une telle proposition nécessiterait les deux tiers des voix.

En faveur de la décision : 49

En défaveur de la décision : 72

Abstentions : 7

La décision de l'animation est renversée.

En ce sens, la proposition, pour être adoptée, doit donc obtenir une majorité simple des voix.

Retour sur la principale telle qu'amendée :

« Que l'on considère la pétition déposée le 13 avril comme une demande raisonnable de tenir une assemblée générale et, qu'en ce sens, on tienne une Assemblée générale de reconduction de la grève le 30 avril à 11h. »

La question préalable est demandée.

Proposée par Alexandre Dionne
Appuyée par Simon Toulouse
La proposition est adoptée aux 2/3.

Sur la principale telle qu'amendée :

Pour : 81
Contre : 63
Abstentions : 3

Proposition : De revenir au point 1.2 Traitement.

Proposée par Céline Signor
Appuyée par Sébastien Bécharde
Adoptée à l'unanimité.

1.2 Traitement

1.2.1 Cédric Lejeune propose de reprendre l'avis de motion qu'il avait préalablement dûment déposé :

« Il est proposé un amendement au code de procédures au point 8 du chapitre II (Recevabilité d'une proposition), soit d'ajouter à la fin du point : "Une proposition qui reprend en tout, en partie ou de manière détournée une résolution adoptée lors d'une assemblée générale précédente, ou qui s'y oppose, doit être déposée en avis de motion afin d'être traitée dans une assemblée générale subséquente et adoptée aux deux tiers tel que déterminé dans [l'article 16]."
et

Il est proposé un amendement au code de procédures au point 16 du chapitre II (Avis de motion), soit d'ajouter au début du point : "Un avis de motion doit être déposé avant la convocation de l'assemblée générale afin de pouvoir être traité à l'assemblée générale en question. S'il est déposé au delà de cette limite, il ne pourra être traité qu'à l'assemblée générale subséquente. »

Question de privilège : Appel de la décision de juger que l'adoption de l'avis de motion ne le rendrait en aucun cas rétroactif.

Proposée par Hervé Belcourt
Appuyée par Cédric Lejeune

Proposition privilégiée : La suspension de la phrase « Il ne peut y avoir aucune autre intervention » figurant dans l'article 22 du chapitre 4 du Code de procédures, afin de permettre le débat sur la question de l'appel à la présidence.

Proposée par Cédric Lejeune.
Appuyé par Stéphanie Rouleau.
Rejetée à majorité, et par manque de majorité des $\frac{3}{4}$

Sur l'appel de la décision de l'animation :

L'appel est rejeté à majorité.

Retour sur l'avis de motion :

Proposition d'amendement : D'ajouter également « sauf dans le cas d'un vote de grève » après « tel que déterminé dans [l'article 16] ».

Proposée par Cédric Lejeune.

Appuyée par Sophie Limoges.
La proposition est rejetée à majorité.

Proposition de scinder la proposition en deux paragraphes distincts.

Proposée par Émile Plourde-Lavoie

Appuyée par Nadia Lafrenière

La proposition est adoptée à majorité.

Retour sur la première partie de la principale scindée :

« Il est proposé un amendement au code de procédures au point 8 du chapitre II (Recevabilité d'une proposition), soit d'ajouter à la fin du point : "Une proposition qui reprend en tout, en partie ou de manière détournée une résolution adoptée lors d'une assemblée générale précédente, ou qui s'y oppose, doit être déposée en avis de motion afin d'être traitée dans une assemblée générale subséquente et adoptée aux deux tiers tel que déterminé dans [l'article 16]." »

Le vote :

Pour : 55

Contre : 25

Abstentions : 7

La proposition est adoptée au 2/3.

Retour sur la deuxième partie de la principale scindée :

« Il est proposé un amendement au code de procédures au point 16 du chapitre II (Avis de motion), soit d'ajouter au début du point : "Un avis de motion doit être déposé avant la convocation de l'assemblée générale afin de pouvoir être traité à l'assemblée générale en question. S'il est déposé au delà de cette limite, il ne pourra être traité qu'à l'assemblée générale subséquente." »

Le vote :

Pour : 52

Contre : 11

Abstentions : 11

La proposition est adoptée au 2/3.

1.2.3 Nadia Lafrenière propose de reprendre l'avis de motion qu'elle avait préalablement dûment déposé :

« Il est proposé de remplacer l'article 94 e) : "Par une demande signée d'au moins 25 membres. Cette demande doit inclure le nom, le code permanent et le code de programme (si applicable) de chacun des membres. De plus, l'objet de la convocation doit être stipulé."

Par

"Par une demande signée d'au moins 30 membres. Cette demande doit inclure le nom, le code permanent et le code de programme (si applicable) de chacun des membres. De plus, l'objet de la convocation doit être stipulé. Une pétition ne peut aller à l'encontre d'une résolution adoptée par l'assemblée générale. Un maximum d'une pétition sur un même sujet peut être déposée par tranche de 30 jours ouvrables." »

Proposition d'amendement : De remplacer « 30 jours ouvrables » par « 15 jours ouvrables ».

Proposée par Kevin Gagnon.

Appuyée par Sabrina Makhoulf.

La proposition est adoptée à majorité.

Proposition privilégiée de remplacer le praesidium par Félix Levesque à l'animation et Lydia Roy-Simard au secrétariat.

Proposée par Nadia Lafrenière

Appuyée par Marie-Claude Comeau

La proposition est adoptée à majorité.

Proposition d'amendement : D'ajouter : « Que l'exécutif garde les pétitions à son bureau, qu'elles soient publicisées et que pour qu'elles soient réadoptées après le délai de 15 jours, ses appuis aient doublés. »

Proposée par Charles Gagné

Appuyée par Sébastien Béchar.

Proposition de sous-amendement : De changer « que les appuis soient doublés » pour « celles-ci aient obtenu 30 nouveaux noms ».

Proposée par Simon Toulouse

Appuyée par Charles Gagné

Le sous-amendement est rejeté à majorité.

L'amendement est rejeté à majorité.

Le vote sur la principale :

Pour : 56

Contre : 11

Abstentions : 4

La principale est adoptée au 2/3.

1.2.4 Khadi Djoumel propose de reprendre l'avis de motion qu'elle avait préalablement dûment déposé :

« Que l'AESS crée un poste dans l'exécutif d'un-e adjoint-e aux affaires internes délégué-e au comité des étudiants-es internationaux-ales. »

Appuyé par Nadia Lafrenière.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1.2.5 Avis de motion déposé par Gabrielle Lapierre

Attendu que le professeur Michel Gauthier du cours de Pétrologie SCT 1323 ne peut pas donner son cours après le moi de mai puisque les moniteurs de laboratoire auront un emploi et ne pourront plus se présenter aux cours ;

Attendu qu'un minimum de 4 cours doivent être donnés pour valider académiquement le cours et éviter son annulation ;

Il est proposé que le cours de Pétrologie SCT 1323 donné par Michel Gauthier puisse se donner à partir du 8 mai même si la grève étudiante persiste.

L'avis de motion n'a pas pu être traité en raison de l'absence de la proposeuse.

2. Assemblée générale du 13 avril

Proposition :

Considérant les problèmes d'espace engendrés par la grandeur de la salle de l'AG du 13 avril;

Que le comité exécutif fasse un lien vers un sondage internet pour savoir combien de personnes

seraient présentes à l'AG qui est l'objet d'une convocation.

Proposée par Charles Gagné

Appuyée par Stéphanie Rouleau

La question préalable est demandée.

Proposée par Nicolas Morrissette

Appuyée par Sarah Marcoux

La proposition est adoptée au 2/3.

La proposition est rejetée à majorité.

Proposition privilégiée : Ajourner l'assemblée pour une durée de 30 minutes.

Proposée par Alexandre Dionne

Appuyée par Émile Plourde-Lavoie.

La proposition est adoptée à majorité

Proposition privilégiée : La réouverture est proposée à 13h28.

Proposée par Émile Plourde-Lavoie

Appuyée par Areg Hakob Nalbandian

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition : D'appuyer légalement les membres de l'AESS participant à des actions légitimes, mais pas nécessairement légales, à l'extérieur de l'UQAM.

Proposée par Céline Signor

Appuyée par Nadia Lafrenière.

Proposition d'amendement : Ajouter « et que les actions légitimes excluent toute forme de vandalisme ».

Proposée par Simon Toulouse.

Appuyée par Charles Gagné.

Un membre juge l'amendement irrecevable : position sur la diversité des tactiques.

L'amendement est recevable selon l'animateur, selon lui, il n'y a pas de lien de causalité entre les deux.

Appel de la décision de l'animateur.

L'animateur considère positivement les arguments de l'appel et juge maintenant que l'amendement est irrecevable.

Proposition d'amendement : Remplacer « actions légitimes, mais pas nécessairement légales, à l'extérieur de l'UQAM » par « à des actions reliées à la grève ».

Proposée par Kevin Gagnon.

L'animateur juge l'amendement irrecevable.

Appel de la décision de l'animateur.

L'appel de la décision est rejeté à majorité.

L'amendement est irrecevable.

Proposition d'amendement : Remplacer « actions légitimes, mais pas nécessairement légales, à l'extérieur de l'UQAM » par « à des actions légitimes, pas nécessairement légales, mais qui ne vont pas à l'encontre d'une ordonnance de la Cour ».

Proposée par Charles Gagné

Appuyée par Stéphanie Rouleau.

La question préalable est demandée.

Alexandre Fouillet demande la question préalable

Appuyée par Vanessa St-Georges

La proposition est adoptée au 2/3.

L'amendement est rejeté à majorité.

Sur la principale :

La proposition est adoptée à majorité

Charles Gagné marque sa dissidence.

Proposition : Que l'on tienne une présentation de 10 minutes faite par Marie-Claude Comeau sur le dernier Congrès de la CLASSE.

Proposée par Marie-Claude Comeau

Appuyée par Nadia Lafrenière

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Proposition :

Considérant que la FECQ et la FEUQ on répondu à l'appel de la ministre qui posait comme condition à la négociation la dénonciation de la violence et ce, malgré notre rapport de force; Considérant qu'elles ont ainsi forcé la marginalisation de la frange la plus combative du mouvement étudiant;

Considérant que la FECQ a accepté de négocier le 20 avril avec la ministre malgré que le Congrès de la CLASSE n'eut toujours pas eu le temps de se rencontrer;

Considérant que la FEUQ a toutefois exigé la présence de la CLASSE aux négociations, allant même jusqu'à offrir de céder des places de sa négociation;

Que l'AESS blâme la FECQ pour son manque de solidarité;

Que l'AESS reconnaisse que la FECQ ne veut siéger à la table de négociations que pour récupérer le mérite des gains étudiants, malgré qu'elle ne représente que le dixième des grévistes.

Proposée par Philippe Pépos-Petitclerc

Appuyée par Guillaume Auger

Proposition d'amendement : Ajouter « Que l'AESS demande à la CLASSE d'adopter ces positions. ».

Proposée par Céline Signor

Appuyée par Nadia Lafrenière

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La question préalable est demandée.

Proposée par Nicolas Morrissette

Appuyée par Charles-Anthony Villeneuve

La proposition est adoptée au 2/3.

Sur la principale, telle qu'amendée :

La proposition est adoptée à majorité

Proposition :

Considérant les déclarations récentes de Louis Roy et Réjean Parent, qui recommandaient à la CLASSE de condamner la «violence» (quelques bris matériels);

Considérant que ces recommandations ne respectent pas les principes de démocratie directe de la CLASSE, qui ne permettent pas aux porte-paroles d'outrepasser les positions de Congrès;

Considérant que ces propos représentent un mépris envers les luttes syndicales passées et actuelles, ainsi qu'envers le syndicalisme de combat;

Que l'AESS dénonce le mépris de Louis Roy et Réjean Parent, respectivement présidents de la CSN et de la CSQ, pour leurs recommandations paternalistes envers la CLASSE;

Que ces recommandations soient considérées comme de l'ingérence dans le mouvement étudiant et une désolidarisation qui vise à marginaliser les tactiques plus combattives;

Que leur attitude soit considérée comme un ralliement aux exigences démesurées du gouvernement Charest et une complicité avec le pouvoir établi, ce qui constitue une trahison envers les mouvements sociaux et les grèves passées et actuelles;

Que l'AESS exige des excuses publiques pour ce manque de respect, sans quoi leur démission sera demandée publiquement;

Que l'AESS rappelle aux centrales syndicales qu'elles ont établi leur rapport de force face à l'État et aux élites économiques en mettant à l'avant-plan un syndicalisme démocratique et combatif et que seule cette stratégie peut apporter de réels gains.

Proposée par Alexandre Fouillet

Charles-Anthony Villeneuve appuie.

Proposition d'amendement : Retirer ce segment : « [...] sans quoi leur démission sera demandée publiquement; ».

Proposée par Anaïs Houde

Appuyée par Jessica St-Georges

L'amendement est adopté à majorité.

Sur la principale, telle qu'amendée :

La principale amendée est adoptée à majorité.

Proposition :

Considérant que l'UQAM dépense de milliers de dollars pour des logiciels propriétaires de Microsoft annuellement;

Considérant que les licences des logiciels propriétaires de Microsoft ne permettent pas leurs redistribution, ni la modification du code;

Considérant qu'un investissement dans une solution de logiciel libre permettra de contribuer directement à l'économie locale en permettant à des compagnies québécoises de soumettre des offres;

Considérant que la CRÉPUQ, dont est membre Claude Corbo, recteur de l'UQAM, prétend que les universités du Québec sont sous-financées;

Considérant que le gouvernement du Québec a accordé un contrat d'un milliard pour le renouvellement de licences Microsoft pour les postes informatiques des ministères et des réseaux de la santé et de l'éducation;

Considérant qu'il existe des logiciels libres et gratuits qui pourraient répondre aux mêmes besoins, certains étant ou pouvant être développés à l'interne de l'UQAM ou en coopération avec d'autres universités et organismes;

Que l'AESS invite l'UQAM et le gouvernement du Québec à ne pas renouveler les licences de ses logiciels propriétaires;

Que l'AESS mandate son comité du logiciel libre de défendre et d'argumenter cette résolution.

Proposée par Lucero Celis-Mercier

Appuyée par Martin Deshaies.

Proposition d'amendement : Ajouter « Que l'AESS évalue les coûts associés en licences de logiciels propriétaires qui sont dépensés par l'UQAM. »

Proposée par Martin Deshaies

Appuyée par Kevin Gagnon

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Sur la principale, telle qu'amendée :

La proposition amendée est adoptée à l'unanimité.

Proposition privilégiée :

La levée de l'assemblée à 16h44

Proposée par Anaïs Houde

Appuyée par Simon Toulouse.

Le vote :

Pour : 18

Contre : 9

Abstentions : 13

La proposition est adoptée à majorité.

L'assemblée est levée à 16h46.
